

La Gazette des Comores

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

*Paraît tous
les jours sauf
les week-end*

23^{ème} année - N° 4296 - Mercredi 18 Janvier 2023 - Prix : 200 Fc

LOI SUR LES BINATIONAUX :

Azali «assume»



INFLATION

**Le gouvernement hausse
les salaires des agents de la FOP**

LIRE PAGE 2

Visitez le site de La Gazette
www.lagazettedescomores.com

Prières aux heures officielles Du 16 au 20 Janvier 2023

Lever du soleil:

05h 54mn

Coucher du soleil:

18h 38mn

Fadjr : 04h 41mn

Dhouhr : 12h 19mn

Ansr : 15h 54mn

Maghrib : 18h 41mn

Incha : 19h 46mn



INFLATION

Le gouvernement hausse les salaires des agents de la FOP

Les agents de la fonction publique vont voir leur salaire revalorisé à partir de ce mois de janvier. Le décret tant attendu matérialisant la promesse faite par le gouvernement à la veille du nouvel an, vient d'être signé et rendu le lundi 16 janvier. Une décision historique, acclame le porte-parole du gouvernement. Insuffisante, par rapport au taux d'inflation estime de son côté l'ancien leader syndical de la CTC Salim Soulaïmane.

Chose promise, chose due. Le président de la République vient de signer le décret portant hausse du point d'indice passant de 1600 à 1800. Les quelques 14 000 employés de la fonction publique verront à compter de ce mois de janvier leur salaire augmenter. « Décision historique puisque cela fait 27 ans que cet indice n'a

pas bougé », a clamé le ministre de l'agriculture, également porte-parole du gouvernement.

Une décision qui tombe à point nommé à en croire le ministre de la production selon qui avec la hausse du taux d'inflation, c'est, selon ses propres mots, plus de 2,5 milliards de nos francs qui seront versés annuellement aux fonctionnaires. « Donc au-delà de la valorisation du point indiciaire, on est face à une hausse de salaire à partir de ce mois de janvier », a-t-il fait observer. Et d'ajouter : « c'est également l'un des moyens de maîtriser la triple inflation qui frappe le pays à l'instar du monde entier. C'est enfin la relance de la consommation ».

Même satisfaction ou presque pour Moussa Mfouguliye secrétaire général du syndicat national des professeurs comoriens (SNPC) pour qui les deux revendications que le syndicat avait posé et qui était à l'o-

rigine de l'arrêt des cours de 48 h ont été satisfaites. « Nous avons demandé que le décret portant hausse du point indiciaire soit signé. Nous avons également sollicité à ce que la commission qui a enquêté sur les opérations irrégulières de gestion des agents de l'Etat, soit reçue par le chef de l'Etat pour pouvoir lui remettre le rapport. La commission a été reçue le matin par le président de la République et le décret a été signé », s'est-il félicité, ajoutant que l'intersyndicale a suspendu la grève.

Pour Salim Soulaïmane, la décision du gouvernement de revoir à la hausse les salaires des agents de la fonction publique est salubre, « mais c'est très insuffisant par rapport au coût de la vie ». Cet ancien secrétaire général de la confédération des travailleurs comoriens estime que « cette décision est en deçà du taux de l'inflation. Il y a lieu



aussi de penser aux autres catégories de la population qui peinent à trouver à manger, à se soigner ». Et de conclure : « le gouvernement peut

mieux faire pour pouvoir endiguer la cherté de la vie ».

Maoulida Mbaé

PROJET D'APPUI À LA DIASPORA ENTREPRENEURIALE

Expertise France poursuit à Mohéli sa campagne de sensibilisation

Dans le cadre du projet d'appui à la diaspora entrepreneuriale, une équipe de l'agence Expertise France a organisé le mercredi 11 janvier dernier à l'Auberge Les Abous, un atelier de sensibilisation. Il s'agit de présenter le projet et les modalités d'accompagnement de ceux qui en seront les porteurs. La mission a permis de présenter le commissariat, ses enjeux, son fonctionnement et ses réalisations.

L'équipe projet d'Expertise France a effectué mercredi dernier à l'auberge Les Abous de Mohéli, une mission de sensibilisation et de communication sur le « projet de diaspora entrepreneuriale ». L'objectif était de sensibiliser la population sur le projet, présenter les procédures de financement, comment se porter candidat

ainsi que les secteurs de concentration du projet.

Avec l'appui d'un consultant engagé par Expertise France et l'équipe du projet conduite par le commissaire à la diaspora, Dr Issa Abdousalam, l'atelier s'est déroulé

dans un climat d'échange et de satisfaction pour les bénéficiaires. Plusieurs personnalités avaient pris part à cette réunion dont des représentants de la société civile, d'institutions financières, des élus communaux etc. « Nous sommes à Mohéli

pour sensibiliser la population car il y a des personnes dynamiques dans l'île tout comme à Anjouan qui vivent à l'intérieur et à l'extérieur du pays et qui font des réalisations dans leurs îles. Ils constituent une force qui devrait être mobilisée. Il s'agit de voir de manière générale comment les accompagner à contribuer au développement du pays » a fait expliqué Dr Issa Abdousalam.

Selon les experts, les données statistiques de la BCC en appui, il est constaté que 2/3 de la population d'origine comorienne ne résident pas aux Comores. Les transferts de fonds de la diaspora sont estimés à plus de 14% du Pib comorien et ont atteint 20% en 2021 dans un contexte de pandémie de Covid-19. Le projet «Diaspora» doté d'une enveloppe de 2 milliards KMF allouée par l'Agence française de développement (Afd), vise à soutenir les jeu-

nes expatriés comoriens à se lancer dans des activités génératrices de revenus de nature à soutenir l'emploi et la croissance économique du pays. Il est mis en œuvre dans le cadre du plan de développement France-Comores.

Les responsables du projet ont salué l'immense apport de la Diaspora comorienne de France dans la réalisation des œuvres communautaires. « Maintenant, c'est à nous d'élaborer une stratégie qui permettra d'orienter les fonds vers l'investissement dans l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes issus de la Diaspora » a précisé le commissaire.

Riwad



Sensibilisation à Mohéli sur le projet diaspora

MŒURS :

Les ulémas condamnent

Suite à un match de football à Mirontsy opposant des jeunes présentés comme homosexuels à des femmes, les ulémas ont exprimé leur indignation. Dans un communiqué, les prédicateurs et prêcheurs comoriens condamnent ce qu'ils qualifient de « défi flagrant » et « rupture avec la civilisation humaine dans la cohabitation harmonieuse dans le respect des principes islamiques en Union des Comores ».

Après un match de football qui s'est déroulé à Anjouan le 11 janvier 2023 au stade de Mirontsy, opposant une équipe de

femmes et des hommes présentés comme homosexuels, les Ulémas expriment dans un communiqué leur condamnation. Selon eux, c'est une chose qui est considérée à leurs yeux comme un défi flagrant et une rupture avec la civilisation humaine dans la cohabitation harmonieuse, dans le respect des principes islamiques.

Ces derniers après avoir exprimé publiquement et ouvertement leur indignation, condamnent fermement cet acte qui est considéré, à leurs yeux comme « un défi flagrant à la religion islamique authentique et un reflet aux principes d'autrui dans la propagation des abominations et des

vices dans une société islamique telle que la notre ». Ces prédicateurs et prêcheurs louent les efforts déployés par le gouvernement comorien représenté par le Ministre des Sports et de la Culture, qui s'est déplacé dans le village où se tenait cet événement pour mettre en garde les organisateurs et pour trouver des solutions. Ils demandent au gouvernement de prendre des dispositions strictes contre ces jeunes, peut-on lire dans ce communiqué.

Ces derniers demandent aux notables et chefs des villes et villages, aux gouverneurs, aux maires et aux citoyens épris de paix de la nécessité de coopérer, de se solidari-

ser et de coordonner les efforts avec les instances concernées dans la lutte contre les pratiques déviantes dans la société comorienne. Les prédicateurs et prêcheurs comoriens renforcent leur conviction sur la nécessité du travail de sensibilisation, y compris les leçons, les conférences, les séminaires, etc. dans les établissements et centres d'enseignement, les mosquées et les lieux publics, et dans les médias pour la lutte contre ce fléau. Enfin, ils vont saisir l'occasion de ce vendredi 20 janvier 2023, pour s'exprimer sur ce sujet de société.

Ibnou M. Abdou

La Gazette des Comores
Fondateur et Directeur général
 Said Omar Allaoui
Directeur de la publication
 Elhad Said Omar
Rédacteur en chef
 Mohamed Youssouf
Secrétaire de rédaction
 Toufé Maecha
Rédaction
 A. Mmagaza
 M.I.M Abdou
 Maoulida Mabé
 Andjouza Abouheir
 Nassuf Ben Amad
 Kamal Gamal Abdou
 Nabil Jaffar
 Riward
 A Bardraoui
Mise en page
 Abdouchakour Aladi Nourou
Responsable commercial
 Mariama Mhoma
Documentation archiviste
 Hadidja Abdou
Photographe / Site Web
 Mohamed Said Hassane
Impression
 Graphica Imprimerie
www.lagazettedescomores.com
 Tel: 773 91 21/ 322 76 45

LOI SUR LES BINATIONAUX :

Azali « assume »

Sans surprise, le chef de l'État Azali Assoumani dit « assumer » la loi organique relative à l'élection du président de l'Union des Comores, excluant les binationaux de cette course à la magistrature suprême.

Dans un face à face avec la presse, hier mardi 17 janvier, le chef de l'Etat Azali Assoumani est revenu sur différents points de l'actualité notamment sur les échéances électorales desquelles les binationaux sont écartés. Malgré les multiples contestations sur cette loi qualifiée « d'exclusion », car elle empêche les binationaux de briguer la magistrature suprême sauf s'il renonce à leur citoyenneté étrangère, le président de l'Union des Comores ne cache pas sa satisfaction. « Il ne devrait même pas avoir un débat là-dessus car même les États-Unis qui

sont la première puissance mondiale n'autorisent pas les binationaux à devenir président. Nous avons fait de même et j'assume », devait-il répondre à une question posée par un journaliste au cours de cette conférence qui a suivi la cérémonie de présentation des vœux à la presse.

Si Azali Assoumani justifie sa position par crainte de voir un ex président fuir se réfugier dans son deuxième pays au lieu de répondre à la justice comorienne en cas de besoin, c'est loin d'être le cas pour ses opposants qui y voient une manière pour celui qui est à la tête du pays depuis 2016 de s'offrir un énième boulevard. « L'Assemblée nationale vient d'opposer les binationaux aux autres Comoriens. Notre pays a souffert avec le séparatisme, et cette loi va créer le sentiment, pour les binationaux, pourtant plus de la moitié de la population, de ne pas appar-

tenir à la même nation. C'est inquiétant », fustige Me Fahmi Said Ibrahim. L'ancien candidat à la présidentielle de 2019 estime que « cette loi risque de contribuer à fragiliser la nation déjà affaiblie ».

« Elle suggère l'existence d'un lien de causalité entre le patriotisme du chef de l'Etat au fait que ce dernier ne soit pas détenteur d'une autre nationalité. Cela ne repose sur aucun fondement, c'est une fausse bonne solution à un vrai problème qui est notre incapacité à faire les réformes structurelles nécessaires qui sont un préalable à l'enrichissement de la nation comorienne et à son développement. Il est regrettable qu'après 47 ans d'indépendance, ce faux débat surgisse comme il a été dans certains pays de notre continent il y a 30 ans ou plus. En revanche, si la bi nationalité était la cause de notre sous-développement, les Comores seraient déjà

très développées puisque, hormis Ahmed Abdallah Abderemane (1978-1989), aucun des 5 autres présidents que les Comores ont connus, n'était détenteur d'une autre nationalité », poursuit l'avocat.

Connu pour son sarcasme, Me Fahmi poursuit : « Je propose que la loi aille encore plus loin pour garantir le développement des Comores puisque le président ne gouverne pas seul. Il faut ainsi empêcher les ministres, les gouverneurs, les gradés de l'armée nationale, les diplomates et les hauts fonctionnaires comme les magistrats, d'accéder à ces fonctions s'ils sont détenteurs d'une autre nationalité. Ainsi le développement de notre pays sera-t-il garanti selon l'esprit de cette loi ». Il explique qu'il y aurait un problème si un gouverneur binational venait à être appelé à suppléer un président empêché. Idem pour l'intérim en cas de voyage du

chef de l'État, « ce dernier doit veiller à ce que le ministre, par lui choisi pour l'intérim, ne soit pas un binational ».

« C'est une loi qui n'est pas de nature à apaiser et unir la nation, elle va la diviser. Enfin, les Mahorais sauront que désormais, ils ne pourront même pas rêver d'être un jour président des Comores alors que notre Constitution affirme que Mayotte est comorienne. Les députés viennent créer la notion de Comoriens à part, alors que jusqu'à cette législature, tous les Comoriens étaient tous des Comoriens à part entière. Triste », déplore celui qui conclut en rappelant que l'ancien président du Ghana Jerry Rawlings est un des meilleurs présidents africains « et il a du sang écossais et de nationalité britannique ».

Andjouza Abouheir

INDICE DES FONCTIONNAIRES

L'intersyndicale satisfaite

Après une rude bataille qui a duré des années, l'intersyndicale a fini par gagner gain de cause, en obtenant la signature du fameux décret relatif à la nouvelle grille indiciaire. Une revendication avec préavis d'un arrêt de travail de 48 heures les 17 et 18 janvier.

La menace de l'intersyndicale des agents de l'éducation nationale d'observer un arrêt de travail de 48 heures (17 et 18 janvier) dans les écoles primaires, collèges et lycées, n'aura pas été exécutée puisque le décret portant augmentation du point d'Indice des fonctionnaires de 1600 à 1800 a été enfin signé le lundi 16 janvier, par le

président de la République. Le secrétaire général de l'intersyndicale estime que leur mot d'ordre d'arrêt des cours était payant. « Notre préavis d'arrêter les cours pour 48 heures a apporté ses fruits. Car la nuit du 16 janvier, le décret présidentiel devant mettre en application la nouvelle grille indiciaire est signé. Nous nous en réjouissons mais ce n'était pas sans peine que nous y sommes arrivés », déclare Moussa Mfoungouliye.

Dans un entretien avec La Gazette des Comores, le numéro deux de l'intersyndicale a montré leur parcours jusqu'à l'obtention de la nouvelle indiciaire. « Nous avons organisé des assemblées générales,



Intersyndicale des enseignants devant la presse. (Photo d'archive)

nous avons crié haro sur les administrations en charge de l'éducation pour que la valeur indiciaire gelée depuis 1996 soit modifiée en fonction de la conjoncture socioéconomique actuelle, pour que l'ensei-

gnant puisse vivre dignement et pouvoir remplir ses obligations le lendemain », poursuit-il.

Selon lui, la loi des finances de 2023 adoptée en octobre dernier a pris en considération l'augmentation

du point d'indice, mais encore faut-il que cela se traduise dans les faits.. « Pour que nos salaires de janvier puissent changer en fonction de la nouvelle grille indiciaire, il fallait un décret présidentiel puis un arrêté d'application au niveau de la fonction publique. Et cela devait se faire avant le 15 dernier. N'ayant plus des nouvelles des autorités, nous avons déclenché un arrêt de cours de deux jours pour voir la réaction du gouvernement. Cela a payé car le décret est tombé », dit-il. Et les enseignants vont reprendre le chemin de l'école ce 18 janvier.

Kamal Gamal

MÉDIAS :

Un responsable de l'ORTC accusé d'attouchements par le SNJC

Devant le chef de l'État hier au palais de Beït-Salam, le Syndicat national des journalistes a dénoncé énergiquement le mauvais traitement dont sont victimes les journalistes en général, et ceux de l'ORTC en particulier. Concernant cette chaîne de télévision nationale, le SNJC a évoqué des cas d'attouchement par un responsable de chaîne publique « qui promet des promotions à ces jeunes si elles se laissaient faire ».

C'est une révélation qui a eu un retentissement particulier au cours de la cérémonie de présentation des vœux de nouvel an à la presse, suivie d'une série de questions-réponses, hier à Beït-Salam. La vice-présidente du Syndicat national des journalistes, Andjouza Abouheir, a su mettre les mots aux maux dont souffrent ses consœurs et confrères journalistes.

Des mots crus, choisis pour attirer l'attention et appeler à une intervention d'urgence, quitte à s'attirer les foudres du chef de l'État qui n'a pas aimé que des faits d'attouchement soient dénoncés publiquement, devant lui, « sans passer par les premières étapes ». Mais le président,

s'il ne cherchait pas à donner du baume au cœur au mis en cause dont le nom a été sciemment voilé dans une salle qui regorgeait le gratin de l'ORTC, semblait alors ignorer que depuis belle lurette le Syndicat fait des pieds et des mains pour rencontrer les responsables desdits médias,

pour justement échanger sur ces sujets, sans jamais parvenir.

Dans son allocution, Mme Andjouza n'y est pas allée de main morte. Au nom de la presse, elle a tout débalié. Et ça pourrait n'être que le début de ce qui promet d'être un feuilleton médiatico-judiciaire. « La situation est délétère pour les journalistes en Union des Comores et elle l'est certainement à la télévision et radio nationales qui compte le plus grand nombre de journalistes. Hier encore, une jeune journaliste, Soifiat Hassani, a été suspendue par la direction de l'Ortc sur la base d'un conseil de discipline qui n'a pas été mis en place. De façon générale, la direction de l'Ortc sanctionne sans jamais suivre les règles. C'est devenu la règle. Hier, Soifiat. Avant-hier, Ousseni Mahamoud et tant d'autres, sanctionnés, avec des ponctions indues sur leurs maigres salaires, sans qu'ils aient pu s'expli-

quer », devait-elle dénoncer devant le chef de l'État appelé à « parler à la direction de cette boîte ».

Toujours sur l'Ortc, la représentante de la presse assure qu'il ne s'agit pas que de sanction injustifiée ou disproportionnée, prise en dehors de tout cadre légal. « Une information faisant état d'attouchements évidemment non consentis, par au moins un homme, un supérieur, sur des jeunes femmes, évidemment de position hiérarchique inférieure nous a été remontée. Nous savons aussi que ce même homme promet des promotions à ces jeunes femmes si elles se laissaient faire. Nous dénonçons vigoureusement ces pratiques indignes et faisons savoir à ses auteurs qu'ils entendront parler de nous, que nous nous plaçons d'ores et déjà du côté des victimes », poursuit Mme Andjouza.

Nassuf Ben Amad



Présentation Voeux

FOOTBALL, CÆLACANTHES

El Fardou quitte l'Etoile Rouge Belgrade

Après cinq ans de bons et loyaux services à l'Etoile Rouge de Belgrade, le meilleur buteur de l'histoire des cœlacanthes (17 buts) en 36 sélections part pour d'autres horizons. A 34 ans, l'international comorien pose ses valises dans l'île de Chypre plus particulièrement à l'Apoel Nicosie.

Quadruple champion de Serbie (2018, 2019, 2020, 2021), le natif de Passamainty dans l'île comorienne de Mayotte aura tout connu avec le plus grand club serbe. Le seul à cette date à avoir remporté la fameuse coupe aux grandes oreilles (Ligue des Champions) en 1991 au dépend de l'Olympique de Marseille. Arrivé en 2018 dans la capitale Serbe, Ben Fardou fut l'un des artisans du retour de l'Etoile Rouge de Belgrade au premier plan en Europe. Durant les 5 saisons qu'il a passé en terre serbe, il a aidé son équipe à remporter 4 titres de champion de Serbie et une coupe nationale. En effet, si on met de côté les 19 titres de champion engagés

par le club avant l'implosion de l'ancienne Yougoslavie (1992), l'Etoile Rouge avait dû mal à retrouver de sa superbe d'antan. L'apport de l'international comorien n'est pas du tout négligeable. En 196 rencontres disputées, le capitaine des verts a marqué plus de 80 buts et a disputé 4 années de suite la ligue des champions européenne.

Joueur comorien ayant disputé plus de matchs (18) dans la prestigieuse compétition européenne, il est aussi le meilleur buteur avec 4 buts et 4 autres en League Europa. C'est donc avec le sentiment du devoir accompli, que le chouchou du stade Maluzini quitte les rouges de Belgrade pour rejoindre les jaunes et bleus de l'Apoel Nicosie. Situé dans la partie Grecque de l'île de Chypre, l'Apoel Nicosie est un club créé en 1926 est à travers le temps, il s'est imposé comme le plus grand du pays. En 96 ans d'existence, le club comptabilise 28 titres de champions et 21 titres de coupe nationale.

Son expérience à l'échelle européenne est tout aussi envieuse, 18 participations en ligue des champ-

ions dont 6 participations de suite de 2013 à 2019. L'arrivée de Ben Fardou dans la capitale Chypriote est un surplus pour le club de la capitale qui va compter dans ses rangs un joueur très expérimenté que ça soit au niveau européen ou à l'international avec les Cœlacanthes où il est le fer de lance de la sélection depuis une dizaine d'années.

En perte de vitesse en Serbie depuis quelques mois, ce transfert est une bonne chose pour relancer la carrière du joueur surtout dans la perspective des éliminatoires de la CAN 2024 en Côte d'Ivoire. En mars prochain, les verts auront une double confrontation décisive contre la Côte d'Ivoire. Si tout n'est pas encore perdu, on est loin de là dynamique impulsée après le 8ème de finale de la CAN au Cameroun. En étant dans des bonnes dispositions, le leader de l'équipe peut aider l'ensemble du bloc à retrouver l'élan et l'assurance qui les caractérisent ces trois dernières années.

AS Badraoui



BASKET-BALL, ÉLECTION DU BUREAU DE LA FCBB

Des clubs anjouanais contestent la convocation de l'AGE

Le bureau exécutif sortant a convoqué une Assemblée Générale Élective pour le 29 janvier prochain. Pour illustrer leur mécontentement, ces clubs ont lancé une pétition pour alerter l'opinion et les amoureux de la discipline de l'illégalité de la procédure.

"Suite à la convocation de l'assemblée générale élective du bureau exécutif de la Fédération comorienne de Basket comme référence N°23-001/FCBB/PR qui aura lieu le 29 janvier 2023 à l'hôtel RETAJ, nous clubs de Basket-Ball signataires de cette pétition constatons des vices de forme de cette convocation", lit-on dans cette pétition signée par 8 des 11 clubs de l'île. Cette pétition selon les signataires s'appuie sur l'article 17 des statuts de la FCBB. « Conformément à l'article 17, qui stipule que : les délégués des associations affiliées à la FCBB et ayant

participé aux derniers championnats dans les régions fédérales constituant le collège électoral de l'assemblée générale ». Ces clubs se positionnent en porte à faux avec la convocation de cette AGE dans la mesure où dans leur île seuls les clubs de Ouani se trouvent dans les compétitions fédérales contrairement à ceux de Mutsamudu qui se trouvent écartés. « Nous vous informons qu'actuellement la région Fédérale d'Anjouan, le Basket-ball se trouve uniquement à Ouani et que les clubs de Mutsamudu se trouvent écartés par la Fédération sans donner la peine de régler ce simple litige », lit-on un peu plus dans cette pétition.

C'est pourquoi ces clubs demandent l'intervention des autorités compétentes, le ministère de la jeunesse et sports et le Comité Olympique pour permettre de dénouer cette crise qui risque d'avoir des conséquences négatives sur les élections de fin janvier. « Nous

demandons aux autorités du ministère chargé des sports, du COSIC et de la commission d'éligibilité de tenir compte aux doléances des huit (8) clubs Anjouanais sur onze (11) affiliés à la Fédération Comorienne de Basket-Ball signataires de cette pétition pour le bien du sport en général et le Basket-Ball Anjouanais en particulier ».

Les huit clubs (Tornade, Usoni, Udjassir, UMM, Islam Club, Ushindzi, ASFaigaffe, Terrible) appellent donc que la composition du collège électoral puisse inclure tous les clubs affiliés à la FCBB. « Nous sollicitons que l'assemblée générale élective soit composée par l'ensemble des associations affiliées à la Fédération sans exception

comme stipulé à 16 du code Fédéral ». En effet, cet article dispose que « l'assemblée générale est l'organe suprême de la FCBB. Elle est composée des délégués des associations affiliées à la FCBB et les membres du conseil fédéral » conclut la pétition.

AS Badraoui



Photo d'archive

UNION DES COMORES
Unité – Solidarité – Développement

**Ministère de la Santé, de la Solidarité,
de la Protection Sociale
et de la Promotion du Genre**

Direction Générale de la Santé

**PROJET D'APPUI A LA MISE EN PLACE ET A L'OPERATIONNALISATION DE
L'ASSURANCE MALADIE GENERALISEE AUX COMORES - PAAMG**

**Avis de recrutement pour la cellule de gestion du projet d'appui à la mise en place de l'Assurance
maladie généralisée en Union des Comores – PAAMG**
RESPONSABLE SUIVI – EVALUATION (Relance)

L'Union des Comores a obtenu un financement de l'Agence française de Développement, en vue de financer le coût du projet d'appui à la mise en place de l'Assurance maladie généralisée en Union des Comores (PAAMG), et se propose d'utiliser une partie des fonds pour le paiement des services autorisés au titre de cet appel à candidatures pour le recrutement d'un Responsable suivi-évaluation

Candidature
Le dossier de candidature doit comporter :
- CV détaillé avec photo récente et

coordonnées pour contact rapide
- Lettre de motivation
- Photocopie de la carte nationale d'identité
- Photocopie des diplômes et des certificats de travail
- Attestation des formations continues suivies
- Noms, adresses, téléphones des personnes références à contacter
Le dossier est à envoyer sous pli fermé, avec la mention « Candidature au poste de Responsable suivi-évaluation, au plus tard le 30 janvier 2023 à 14h00 à l'adresse suivante :
Direction Générale de la Santé -

Cellule PAAMG – route de la Corniche MORONI

Contact :
Pour de plus amples renseignements, les termes de référence des postes sont disponibles à l'adresse suivante : Direction Générale de la Santé, Cellule PASCO – Bâtiment « Projet palu », route de la Corniche MORONI et sur demande en envoyant un mail à l'adresse suivante :
communication@pasco.sante.gouv.km
N° de téléphone : 733 21 35 / 348 76 02

Cellule de Gestion et de Coordination